

COVID-19 & ASSURANCES

LES AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE S'EXPRIMENT

Les agents généraux d'assurances, entrepreneurs indépendants, mandatés par les compagnies d'assurance, sont conscients des difficultés rencontrées par leurs assurés, car ils vivent parmi eux et les connaissent parfois depuis de longues années. Leur proximité et leurs connaissances des mécanismes de l'assurance leur permettent d'apporter à chacun en fonction de sa situation une aide personnalisée.

Depuis le 16 mars 2020, 11 800 agents généraux d'assurances et 24 000 collaborateurs, ancrés dans les territoires, sont mobilisés, pour continuer à conseiller leurs clients. S'ils ne peuvent en raison du confinement de la population les recevoir en direct, ils répondent à leurs demandes grâce à tous les moyens offerts par les technologies modernes.

Force est de constater que notre pays n'était pas prêt à affronter une crise sanitaire d'une telle ampleur, une crise qui bouleverse nos certitudes, nous remplit d'angoisse pour notre santé et celle de nos proches, une crise qui a brusquement mis à l'arrêt une grande majorité de nos entreprises, mettant au chômage partiel plus de 11 millions de salariés, une crise qui laissera des traces profondes obérant un développement que tous et toutes appelions de nos vœux.

Reconnaissons-le avec humilité, personne n'était prêt, ni le gouvernement, ni nos assemblées, ni aucune de nos institutions et notre secteur de l'assurance, comme tous les autres secteurs de l'économie, n'échappe pas à cette réalité, rien n'était prévu. Et qui aurait aujourd'hui l'outrecuidance d'en faire le reproche à qui que ce soit !

Depuis le 16 mars, l'inquiétude a envahi la population, une inquiétude auto-alimentée par la propension de chacun à réagir et surréagir aux informations relayées par les médias et dopée par les réseaux sociaux où fleurissent des milliers d'informations plus ou moins exactes. Dans ces périodes troubles, il est facile et tristement courant de chercher des responsables et nous en faisons partie car notre secteur économique l'assurance est attaqué de toutes parts.

« Mais que font les assureurs ? Ils doivent prendre en charge les pertes d'exploitation des entreprises ! Ils font des économies de sinistralité importantes ! » Alors oui, une bonne fois pour toute, la perte d'exploitation subie par nos clients, entreprises ou professionnels n'est pas garantie et nous devons avoir le courage de leur expliquer pourquoi.

C'est un fait, l'assurance repose sur la **mutualisation** (la collectivité règle une prime pour indemniser la petite partie de ceux qui auront un sinistre) et la **survenance d'un aléa** (un événement extérieur qui touche une partie des assurés). Les cas de guerre et de pandémie, qui frappent par définition toute une population sans aucun discernement, font partie des exclusions de garanties des contrats que nous vendons. Tout le monde le constate aujourd'hui et certains s'en offusquent, mais il en a toujours été ainsi sauf dans des cas très exceptionnels ou les assurés ont d'ailleurs accepté de payer des primes spécifiques.

Malheureusement, face à la situation financière extrêmement difficile de certaines entreprises (ex : restaurateurs, hôteliers, commerces fermés..), les explications du secteur de l'assurance sont inaudibles ce qui permet à certains d'en rajouter et de profiter de cette situation pour mettre en place des « mesures placebo » qui laissent penser qu'ils peuvent régler la situation. D'autres imaginent des solutions comme le remboursement de deux mois de primes sur l'assurance automobile, mesure « irresponsable » car aujourd'hui ce sont les entreprises qui souffrent dans les territoires et les aides doivent se concentrer sur ces dernières. Par

ailleurs, les éventuelles baisses du coût des sinistres doivent s'apprécier sur des temps longs et non sur deux mois. À l'issue de cette année, les assureurs seront en mesure de tirer les leçons économiques et de prendre des décisions pour leurs assurés.

Nous n'étions pas préparés, aucun fonds de garantie ne peut être mobilisé, seule la solidarité nationale peut répondre à la crise, comme l'a précisé Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, et l'assurance y participe. Alors, **prenons du recul et jetons un regard raisonnable sur ce qui a déjà été fait par le secteur de l'assurance. Plus de 3,5 milliards d'euros sont mobilisés :**

- Versement de 2 milliards d'euros en soutien de l'économie.
- Multiples actions de solidarité envers le secteur médical et médico-social.
- Paiement des indemnités dues pour les arrêts de travail liés au Covid-19 (malades, personnes fragiles, parents) et pour les frais de santé pour des sommes qui s'avèreront très importantes.
- Mise en place par les entreprises d'assurance, et en fonction de leurs possibilités, de mesures propres à aider leurs clients professionnels les plus touchés par la crise pour un montant qui dépassera 1,5 milliard d'euros. Ces aides sont et seront portées par les acteurs de terrain que nous sommes.

Les agents généraux accompagnent et accompagneront leurs clients professionnels ou entreprises pour étudier dans la sérénité leur situation personnelle et déterminer l'aide la plus appropriée à mettre en place et si cette dernière doit dépasser les limites fixées, les compagnies devront y répondre favorablement en fonction des possibilités autorisées par leur situation financière. Les agents généraux déploient et déploieront toutes leurs compétences techniques et leurs connaissances du tissu socio-économique local pour délivrer le meilleur conseil à leurs clients.

Appelons ce pays que nous aimons au calme et à la responsabilité et au lieu, de nous déchirer rassemblons-nous pour aider notre économie à rebondir. Et puis prenons du temps pour réfléchir à l'avenir. Nous devons mettre en place des systèmes protecteurs pour éviter la répétition d'un tel événement. C'est en ayant une attitude posée et responsable que nous trouverons des solutions.

Patrick EVRARD

Président d'agéa



agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agéa regroupe 15 syndicats de société et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64% de taux d'adhésion) sur les 11 500 agents généraux d'assurance.